

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h00, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 4 février 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. DUFAY Michel et Mme DESMOULIN Karine, **M. BAUDE Vital**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SAINTORENS Denis, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille** portants pouvoirs de M. DELUGA François, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. BOUFFIN Yann**,

Étaient Présents en visioconférence : **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme BREQUE Claudie**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. LAGRAVE Renaud** portants pouvoirs de M. BACHE Alain, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de M. TULARS Bernard, , **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul, **M. DURRIEU Michel** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DURRIEU Michel, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M DECLERCQ Cyrille, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie

Absents : M. TAUZIN Anaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc.

MARCHES PUBLICS :

Appel d'offres Conception graphique pour l'Ecomusée de Marquèze, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA), le Pôle Tourisme et autres

Par délibération n° 140 du 07 décembre 2021, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne a autorisé la signature d'un avenant de prolongation au 12 avril 2022 de l'accord cadre pour la conception graphique pour l'Ecomusée de Marquèze et le Pôle Tourisme.

Une réflexion concertée entre l'Ecomusée de Marquèze, la MNBA et le Pôle Tourisme, menée par la mission Communication du Parc, a validé un nouveau cahier des charges afin de lancer une nouvelle consultation pour la conception graphique de leurs supports de communication et de médiation.

Cette consultation constituera la première phase du processus de contractualisation, tendant à la signature d'un accord-cadre au sens du Code de la Commande publique

La seconde phase se traduira par la signature de marchés subséquents.

Cet accord-cadre se présentera sous la forme de trois lots :

▪ **Lot 1 : Conception graphique pour l'écomusée de Marquèze :**

L'écomusée de Marquèze a été créé en 1969 par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Doté de l'appellation musées de France, il s'étend sur 80 hectares au sein de la commune forestière landaise de Sabres. Le cadre unique et authentique du quartier de Marquèze reconstitué tel qu'il était en 1890, les démonstrations qui y sont proposées, la voie ferrée de 4km parcourue par des wagons classés monuments historiques, les expositions du Pavillon ou encore les collections composées de 40 000 items composent un ensemble patrimonial matériel et immatériel représentatif des modes de vie passés et actuels dans les Landes de Gascogne, que l'écomusée veille à préserver et à transmettre.

Les travaux concernent les supports de communication génériques publicitaires et de promotion (print et web) ou liés aux événements ponctuels, liés aux expositions temporaires, au webdesign et aux supports d'orientation et d'information sur le site.

Il est précisé que les travaux suivants, qui correspondent à des besoins spécifiques en matière de muséographie ou de signalétique, sont hors périmètre de l'accord cadre et feront l'objet de consultations spécifiques :

- Signalétique de médiation, d'orientation. (Marquèze, Pavillon)
- Production d'expositions (identités graphiques, signalétique, panneaux, cartels).

▪ **Lot2 : Conception graphique pour le pôle tourisme et autres**

Au titre de sa mission d'accueil, d'information et de sensibilisation des publics, au titre également de sa mission de promotion du territoire, le Parc naturel régional, en conformité avec sa charte, édite différents documents à destination de ses visiteurs et de ses habitants.

A des fins de visibilité, de différenciation au sein de l'offre touristique, mais également dans une volonté de renouvellement, le Parc souhaite renouveler ses éditions, tant dans leur contenu que dans leur format.

Dans le contexte d'uniformisation de sa charte graphique pour les différentes productions éditoriales du PNR, il s'agira de conserver une trame commune aux documentations grâce à quelques éléments de charte graphique PNR.

Il organise une consultation pour le volet conception graphique, réalisation technique et suivi d'imprimerie des documents suivants :

Dans le cadre d'une gamme « valorisation de territoire » :

- Un agenda des manifestations (un printemps + un été)
- Une carte des itinérances et sa déclinaison affiche
- Un carnet d'hôte
- Une brochure thématique autour de la valorisation de la filière Grue cendrée

Cette gamme sera susceptible d'évoluer afin de répondre à des demandes de conception non encore programmées à ce jour par le pôle tourisme ou autres pôles ainsi que la communication institutionnelle, dans le cadre d'actions mises en œuvre en lien avec la charte du Parc.

▪ **Lot3 : Conception graphique pour la MNBA**

Lieu d'accueil et de sensibilisation à l'environnement, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, équipement du Parc naturel régional, située sur la commune du Teich, à l'entrée de la Réserve Ornithologique du Teich est un site écotouristique reconnu.

Ouverte au public en mai 1995, la Maison de la Nature au fil du temps a élargi ses activités écotouristiques proposant une gamme d'animations nature pour tout type de public à pied, à vélo, en canoë, kayak de mer et plus récemment en barque collective pour découvrir l'environnement exceptionnel et préservé du delta de la Leyre et du bassin d'Arcachon.

Reconnue pour son expertise sur le milieu naturel, l'avifaune et la médiation éducative, elle mène des actions partenariales avec les acteurs locaux, touristiques et institutionnels. La MNBA a reçu les marques « valeurs Parc Naturel » et Bassin d'Arcachon.

La Maison de la Nature est aussi un centre labellisé par l'Éducation Nationale reconnu pour son savoir-faire en matière d'éducation à l'environnement.

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon s'inscrit dans la démarche écotouristique du Parc naturel régional des Landes Gascogne.

Aussi, un nouveau lot spécifique à la conception de supports génériques de présentation de la MNBA et de supports de communication sur les activités nautiques a été souhaité.

L'accord-cadre sera conclu sur la base d'une procédure adaptée, dans les conditions prévues aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Un ou plusieurs opérateurs économiques sont sélectionnés ;

Lorsqu'un besoin survient en termes de prestations relevant du présent accord-cadre, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sollicite le ou les titulaires de l'accord-cadre.

Les titulaires de l'accord-cadre s'engagent à remettre des offres régulières, acceptables et appropriées lorsqu'ils seront sollicités sur les marchés subséquents.

Les marchés qui seront passés sur le fondement du présent accord-cadre seront des marchés uniques et systématiquement conclus après une remise en concurrence des titulaires.

Le montant maximum du marché est estimé à 105 000 euros TTC (soit 85 000 euros HT) pour l'ensemble des lots et pour la durée totale du marché.

Durée de l'accord-cadre : un an reconductible 3 fois à compter de la date de commencement d'exécution de l'accord-cadre qui est celle de la date de réception par chaque titulaire de la notification par le Parc

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) DECIDE :

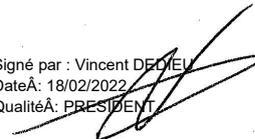
D'AUTORISER le Président :

- à lancer la consultation pour la « Conception graphique pour l'Ecomusée de Marquèze, la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA) et le Pôle Tourisme »
- à signer l'accord cadre et des marchés subséquents dans la limite des crédits budgétaires et dans la limite de 3 ans avec les entreprises retenues à l'issue de l'analyse des offres.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 18/02/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte